

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

7^e Rallye National de Bretagne Le 17 et 18 Novembre 2017



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Vendredi 29 Septembre :

- Parution du règlement
- Ouverture des engagements

Lundi 6 Novembre :

Clôture des engagements

Samedi 11 Novembre :

- Parution et distribution du Roadbook à Plouay 8h30-12h00/13h45-17h00 (Ecole de musique Rue de Manéhouarn - PLOUAY)
- Reconnaissances des ES 1-2-3 8h30-12h00/14h00-20h00 sur trois passages maximum

Dimanche 12 Novembre :

- Parution et distribution du Roadbook à Plouay 8h30-12h00/13h45-17h00 (Ecole de musique Rue de Manéhouarn - Plouay)
- Reconnaissances des ES Les Roches du Diable, Le Scorff et St Yves – Bubry 8h30-12h00/14h00-20h00 sur trois passages maximum

Jeudi 16 Novembre :

- Parution et distribution du Roadbook à Plouay 8h30-12h00/13h45-17h00 (Ecole de musique – Rue de Manéhouarn – Plouay)
- Reconnaissances des ES Les Roches du Diable, Le Scorff et St Yves – Bubry 9h00-23h00 sur trois passages maximum

Vendredi 17 Novembre :

- Parution et distribution du Roadbook à Plouay 8h30-12h00/14h00-18h00 (Complexe Sportif - Rue de Manéhouarn 56240 Plouay)
- Reconnaissances des ES Les Roches du Diable, Le Scorff et St Yves – Bubry 9h00-23h00 sur trois passages maximum
- Reconnaissances pédestre ou cycliste pour la Super-spéciale 11h00-21h00 sur trois passages maximum
- Vérifications administratives à Plouay 15h00-20h00 (Complexe Sportif)
- Vérifications techniques à Plouay 15h15-20h15 (Esplanade)
- Mise en parc de départ à partir de 16h30 (Esplanade)
- 1^{ère} Réunion de Collège à 20h30 (Rue de Manéhouarn)

Samedi 18 Novembre :

- Vérifications administratives à Plouay 6h00 – 7h00 (Complexe Sportif Rue de Manéhouarn Plouay).
- Vérifications techniques à Plouay 6h15-7h15 (Esplanade)
- Mise en parc de départ à partir de 6h30 (Esplanade)
- Publication des admis au départ, de l'ordre de départ à 8h00 sur le tableau d'affichage officiel (Parc d'Assistance)
- Départ de la 1^e voiture VHC à 9h00
- Le 1^e concurrent après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire officiel
- Arrivée de la 1^e voiture VHC à 19h31 en Parc Fermé final à Plouay (Esplanade)
- Vérifications finales au Garage CDV 4X4 à Plouay (Zone de Restavy)
- Publication des résultats du rallye au plus tard 30min après l'entrée en parc fermé de la 1^e voiture moderne sur le tableau d'affichage officiel (Parc d'Assistance)
- Remise des Prix sur le Podium

NOTA : Les informations pour l'équipage (règlement, convocation, liste d'engagés) seront consultables uniquement sur notre site internet :

www.rallyebretagne.bzh

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Océane organise le 7^e Rallye National de Bretagne en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays De Loire le 15 Mai 2017 sous le numéro 32 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 534 en date du 31 mai 2017.

Comité d'Organisation

Président : Max MARTINEAU

Secrétaire : Gilles SIMON

Trésorière : Marine MARTINEAU

Secrétariat du Rallye

Le Bois de St Erven – 56240 PLOUAY

Organisateur technique

ASACO Océane

43 Rue Paul Guieysse 56000 LORIENT

1.1P. OFFICIELS (EN COURS)

Observateur FFSA	Janick DAUBIGNE	6560/1504
Collège des Commissaires Sportifs		
Président	Jacques TROMAS	128570 / 1202
Membres	J-Jacques PECHON-ROSSEL	2527/1201
	Dominique JOUBERT	14860/1106
Direction de Course		
Directeur de Course	Laurent TEILLARD	10182/0915
Directeur Adjoint	Edouard MATHIOT	208309/1317
Adjoints à la DC	Bernard CONDEMINE	6916/1110
	Pierre SCHUBLER	27374/1202
	XXX	
Adjoints à la DC délégués aux ES	Patrice DELIAS	18371/1210
	Jean-Denis JOSSE	34725//1315
	Joachim MAWSDLEY	15063/1303

XXX

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Philippe DRONNEAU	148449/1202
	Gilles MERLIOT	10396/1202
	Erwin MAWSDLEY	228740/1303
	Gabriel GIANOLIO	7760/1202
Médecin Chef	Dr François MINEUR	224108/1210
Chargés des Relations Avec les Concurrents	Myriam MAWSDLEY	11115/1303
	Jérôme PIQUENOT	184397/1110
	Cathy CONDEMINE	56617/1110
Commissaires Techniques		
Responsable Modernes	André MEVEL	186089/1210
	Ghislain RATEL	181601/1202
	Bernard HOUSSIN	9141/1201
	Jérôme RETO	204310/1206
Chronométrateurs		
Responsable	xxx	
	Jean Louis TISSERAND	181287/1106
	Alain DEVIN	37311/1106
	Michel LANGLAIS	189630/1110
	Maryse RAGUENEAU	24305/1106
	Béatrice JOSSE	54390/1315
Classements	Jean-Luc COUSSEAU	7960/1101
Juge de Fait	xxx	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7^e Rallye National de Bretagne compte pour :

- Le Championnat de France des rallyes 2017 Division 2.
- Le Coupe de France des Rallyes 2018 Coef 4
- Le Trophée Jacky DEBORDE 2017 coef.2.
- Le Championnat ACO 2017

1.3P. VERIFICATIONS

La confirmation d'engagement et les horaires de convocation des équipages seront consultables uniquement sur internet.

www.rallyebretagne.bzh

Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 17 Novembre 2017 de 15h00 à 20h00.

Les vérifications finales seront effectuées chez CDV 4X4 (ZA de Restavy à Plouay). Taux horaire de la main d'œuvre : 60€TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^e rallye National de Bretagne doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 6 Novembre.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 650 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1300 € (x 2)
- Une prime de départ de 120€ sera distribuée, à tous les équipages apposant une publicité SALAUN Holidays sur leurs voitures de course, lors des vérifications administratives ?

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES AUTORISEES

Conforme au Règlement Standard FFSA. Les voitures du Groupe GT+ sont admises à participer aux rallyes du Championnat de France Division 2.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.1.2 Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime Parc Fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur. Cette intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du Rallye.

4.3.2.1 PARC D'ASSISTANCE

Dans le parc d'assistance ne sera accepté qu'UN seul véhicule d'assistance par équipage. Ce véhicule devra être identifié au moyen d'un sticker « Assistance » collé sur le pare-brise côté passager, remis lors du retrait du Radbook.

4.3.2.3 Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur de foyer A,B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis au moins 2 ans.
- D'utiliser des contenants d'hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3X5m minimum) et résistantes aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 7^e Rallye National de Bretagne représente un parcours de 262.240km.
Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 131,700 km.

Les épreuves spéciales sont :	Les Roches Du Diable	14,950Kms (4 fois)
	Le Scorff	13,230Kms (4 fois)
	Saint Yves/Bubry	7,690Kms (2 fois)
	Super- spéciale	1,800Km (2 fois)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les 11 et 12 Novembre de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00, les 16 et 17 Novembre de 9h00 à 23h00 pour les ES suivantes : Les Roches Du Diable, Le Scorff, Saint Yves / Bubry. Pour la Super- spéciale, les reconnaissances (cyclistes ou pédestres uniquement) auront le 17 Novembre de 9h00 à 21h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaison marquée « COMMISSAIRE » ou « SECURITE »
- Chef de poste : chasuble orange marquée « CHEF DE POSTE »
- Chargé(e) des relations Concurrents : chasuble rouges marquée « RELATIONS CONCURRENTS »

7.3.16P. NOUVEAUX DEPARTS APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

*** NB : Les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.**

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

Préalablement, et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course

Les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.12.1P. EPREUVE SPECIALE "EN BOUCLE" Lors d'une épreuve spéciale (ES) se déroulant en boucle (parfois aussi appelée Super Spéciale), et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour ces ES, les départs sont donnés par le Directeur de Course de l'épreuve dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix aura lieu le Samedi 17 Novembre 2017 sur le podium à la fin du rallye.

Des coupes ou trophées non cumulables récompenseront les trois 1ers équipages :

- De chaque groupe
- De chaque classe
- Du classement féminin

Des coupes et un voyage à Londres de 4 jours pour deux personnes (tiré au sort) récompenseront les commissaires des différentes associations sportives ayant officiés sur le rallye.

Classement		1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Général		900€	600€	450€	300€
Classe A,N,R,F2000, GT	1 à 3 partants	325€	-	-	-
	4 à 10 partants	650€	325€	-	-
	+ de 10 partants	650€	325€	162.50€	-
Féminines	1 à 3 partantes	325€	-	-	-
	+ de 3 partantes	650€	325€	-	-

MONTANT DES PRIX DISTRIBUABLE : 28770€

Sauf vérifications finales en cours, les chèques seront envoyés par courrier dans la semaine suivante par courrier.

Si moins de 3 partants dans les classes N2 Série, A5K, A6K, A7K, A7S et A8W, les récompenses seront respectivement confondues avec celles des classes N2, A5, A6, A7 et A8